

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Anne FERRER).

**Absents :** Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Julie MENARD

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un local communal au sein de l'espace socio-culturel Lionel Bénier sis 265 Grand Rue, entre la Commune d'Echiré et le Département des Deux-Sèvres**

Le Maire expose.

La Maison de la Solidarité sise 94 rue de la Poste accueille aujourd'hui une antenne de distribution alimentaire hebdomadaire du Secours Populaire, les activités culturelles et sociales du Secours Catholique Échiré/Saint-Gelais, une activité de tri de bouchons au profit de l'association Les Bouchons d'Amour en partenariat avec le Centre Socioculturel de Souché.

Une assistante sociale du Département des Deux-Sèvres y tient également une permanence les mardis après-midi (de 14 à 17 heures) et jeudis matin (de 9 à 12 heures) dans des locaux mis à disposition du Département au travers d'une convention signée le 9 juin 2022.

Dans le cadre de l'accueil temporaire d'une brigade de gendarmerie sur Echiré, préalablement à la prochaine construction d'une caserne sur un terrain communal sis au Patrouillet à Echiré, l'immeuble communal sis 94 rue de la Poste a été conjointement retenu par la Commune et la Gendarmerie pour y accueillir les gendarmes.

Afin de libérer cet immeuble à des fins de travaux de rénovation énergétique et sécurisation, il a été proposé à l'ensemble des associations et au Département, pour les permanences de l'assistante sociale, un transfert vers l'espace socio-culturel Lionel Bénier pour y exercer leurs activités.

Compte tenu des différents échanges intervenus entre la commune d'Echiré et le Département et l'accord des parties,

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la commune d'Echiré et le Département des Deux-Sèvres relative à la mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux situés au sein de l'espace socio-culturel Lionel Bénier, 265 Grand Rue à Echiré, pour une superficie totale accessible au public de 116 m<sup>2</sup> comprenant un hall, une salle d'attente, un dégagement, un bureau et des sanitaires.

CM20240503-002

Ces locaux sont mis à disposition du Département uniquement les mardis après-midi (de 14 à 17 heures) et jeudis matin (de 9 à 12 heures) pour la tenue des permanences de l'assistante sociale du secteur. En dehors de cette permanence, la commune d'Echiré conserve le plein usage des locaux.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 3 mai 2024

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Julie MENARD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **10 MAI 2024**

Notifié ou publié le : **13 MAI 2024**